Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 019-251900130-20250710-B_2025_57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBERATION N° B_2025_57
CONTRAT PARC 2023-2026 - PROGRAMMATION 2025

Date de la convocation
03/07/25

Le 10 juillet 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			6	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		P BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	2		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 111/07/20251
ID : 019-251900130-20250710-B_2025_57-DE

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;
Vu la délibération n° 2022.2190.SP en date du 15 décembre 2022 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération 2023.1018.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine validant le contrat de parc 2023-2026 ;
Vu la délibération n°C.2023-9 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le projet du contrat parc 2023-2026 ;
Considérant la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président,

Description du projet :

La Région Nouvelle-Aquitaine fonctionne avec des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique.
Pour les structures de type Parc naturel régional, ces conventions d'objectifs prennent la forme d'un Contrat de Parc. La région Nouvelle-Aquitaine a souhaité poursuivre, pour la période 2023-2026, la démarche de contractualisation déployée auprès de tous les Parcs naturels régionaux de Nouvelle aquitaine.
Le contrat est décliné en actions donc la mise en œuvre est planifiée pour la période 2023-2026.
C'est dans ce cadre qu'est proposé ci-dessous la programmation 2025.

Le tableau prévisionnel recensant les actions et animations proposées pour 2025 dans le cadre du nouveau contrat Parc est détaillé en annexe (Annexe 2). Une synthèse est présentée ci-dessous :
L'enveloppe régionale globale attribuée au Parc pour la programmation 2025 s'élève à 362 495.59 € et se répartit ainsi :

- 77.36 % pour la maîtrise d'ouvrage Parc, soit 273 486.84 €, dont 264 406.84 € pour des actions de fonctionnement et 9 080 € pour des actions d'investissement ; 22.64% pour les dispositifs en faveur des maîtres d'ouvrage externes, soit 80 000 € (actions d'investissements).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			TOTAL
		PARC	DISPOSITIF MAITRISE OUVRAGE EXTERNE	SOUS TOTAL	
2025	262 495.59 €	15 780.00 €	84 220.00 €	100 000.00 €	362 495.59 €

Pour la partie en maitrise d'ouvrage Parc, le budget prévisionnel des actions et animations représente 858 791.02 € et la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine 278 275.59 €.
Pour la partie en maitrise d'ouvrage externe (les « + Parc »), la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine représente 84 220,00 €.

	Dépenses Prévisionnelles	Participation Région	
		Taux	Montant
PARC	858 791.02 €	32.40 %	278 275.59 €
MOE (+ Parc)			84 220,00 €
TOTAL			362 495.59 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 019-251900130-20250710-B_2025_57-DE

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- De valider la programmation du Contrat de Parc 2025 ;
- D'autoriser le Président à proposer cette programmation à la Région, et à signer tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente opération.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider la programmation du Contrat de Parc 2025 ;
- D'autoriser le Président à proposer cette programmation à la Région, et à signer tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		10	14	20		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11/07/2025
Et qu'elle a été affichée le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 019-251900130-20250710-B_2025_57-DE